



LES CONSEILS DE QUARTIERS

La démocratie participative au centre des municipalités

Table des matières

INTRODUCTION	1
CONTEXTE HISTORIQUE ET THÉORIQUE	2
RÔLES GÉNÉRAUX DES CONSEILS DE QUARTIER	4
LES CONSEILS DE QUARTIER DE LA VILLE DE QUÉBEC	5
LES RÉGLEMENTATIONS DES CONSEILS DE QUARTIER AU QUÉBEC	7
TÂCHES DU CONSEIL DE QUARTIER DANS LA VILLE DE QUÉBEC	10
LES CONSEILS DE QUARTIER DANS LE NORD DU QUÉBEC : L'EXEMPLE DE ROUYN-NORANDA	12
LES CONSEILS DE QUARTIER À L'AMÉRICAINNE : LES <i>NEIGHBORHOOD COUNCIL</i> DE LOS ANGELES	13
EMPOWER LA.....	14
ACTION CONCRÈTE	15
LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE À LA FRANÇAISE : LE CAS DE LA VILLE DE LYON 16	
RÔLE DU CONSEIL ET LEUR POUVOIR	17
FONCTIONNEMENT DES CONSEILS DE QUARTIER LYONNAIS.....	17
CONCLUSION ET ANALYSE	18

Introduction

Le vote en démocratie est un des éléments les plus importants de nos sociétés civiles. Il nous permet de prendre des décisions collectivement et de nous assurer d'un consensus à travers la population. Au fil des siècles, de nombreux outils furent mis en place par les instances politiques, mais aussi par les citoyens pour permettre à ces derniers d'émettre leurs opinions et leurs idées entre les cycles d'élections. Au Québec, les élections se déroulent normalement une fois au quatre ans et cela ne permet pas d'avoir une conversation continue avec le peuple. D'autres méthodes comme les pétitions permettent de faire un constat sur un échantillon de la population par rapport à une idée. On peut aussi penser aux consultations publiques, ce type de rencontre entre l'élue(s) et les citoyens sur un sujet défini ou non permet une conversation plus ou moins ouverte.

L'outil qui nous intéresse aujourd'hui est celui du conseil de quartier. Cette forme de consultation citoyenne permet l'élection de membre de la population à un comité qui s'occupera d'apporter certains enjeux à la table des représentants de la ville. Ce type de conseils permet la mise en commun des forces de plusieurs domaines de la société civile. Ces domaines peuvent faire référence au groupe de pressions sociales ou même des entreprises, sans oublier le plus important, le citoyen lambda.

Ce document, effectué dans le cadre d'une recherche-action, vous permettra de mieux comprendre le principe des conseils de quartier. Le document sera décomposé de plusieurs grandes sections. Premièrement, nous irons définir les principes de démocratie participation et de démocratie citoyenne à travers leurs débuts dans les années suivant la Deuxième Guerre mondiale. Ensuite, nous définirons précisément ce qu'est un conseil de quartier selon le gouvernement québécois. Par la suite, nous poserons un regard historique sur l'avènement des conseils de quartier au Québec, plus précisément dans la ville de Québec, cela nous permettra ensuite d'étudier le fonctionnement d'un conseil de quartier dans des villes québécoises. Les deux villes choisies pour cet exercice sont la capitale nationale : la ville de Québec. La deuxième ville sera elle de Rouyn-Noranda en Abitibi-Témiscamingue. Nous irons ensuite au sud de la frontière pour aussi y découvrir les *Neighborhood council* établi dans la ville de Los Angeles,

cette grande cité de l'état de la Californie. Après notre détour américain, nous nous déplacerons en France, dans la ville de Lyon pour y découvrir leur manière de traiter les conseils de quartier à la française. Enfin, ce texte se finira sur une analyse personnelle des conseils de quartier et leur utilité dans notre univers politique sherbrookois.

Contexte historique et théorique

Il faut premièrement replacer les conseils de quartier dans un cadre politique et académique. Les conseils de quartiers découlent principalement de la démocratie participative et de la participation citoyenne. Dans son Dictionnaire encyclopédique de l'administration publique, le professeur Pierre André de l'Université de Montréal définit la participation citoyenne par

[...] un processus d'engagement obligatoire ou volontaire de personnes ordinaires, qui agissent seules ou au sein d'une organisation, en vue d'influer sur une décision portant sur des choix significatifs qui toucheront leur communauté. Cette participation peut avoir lieu ou non dans un cadre institutionnalisé et être organisée sous l'initiative des membres de la société civile (recours collectif, manifestation, comités de citoyens) ou des décideurs (référendum, commission parlementaire, médiation).¹

L'arrivée de la démocratie participative se fait dans les années 1960-70 et cela dans de nombreux pays industrialisés. En France, c'est à la suite de la Deuxième Guerre mondiale que les citoyens se questionnent sur leur rapport à leur gouvernement. La reconstruction d'après-guerre amène avec elle de nombreuses banlieues et municipalités construites si rapidement qu'elles sont accompagnées d'un manque de service public, d'institution scolaire ou bien de transports en commun. C'est à cette époque qu'apparaissent les premiers groupes d'actions municipaux (GAM). Ces groupes sont pour la plupart du temps formés de plusieurs membres de professions dites « sociales » par exemple des professeurs, des ingénieurs et tout autre membre de profession libérale. Les groupes sont aidés et formés à la gestion municipale par l'Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale (ADELS), une association fondée en 1959 et ayant

¹Dictionnaire encyclopédique de l'administration publique, *Participation citoyenne*, 2016, URL : http://www.dictionnaire.enap.ca/dictionnaire/docs/definitions/defintions_francais/participation_citoyenne.pdf

pour but « d'affirmer la possibilité de changer la société à partir de l'espace local et d'encourager la prise de pouvoir par les citoyens sur leur cadre de vie² ».

C'est à la suite des événements presque révolutionnaire de mai 1968 à Paris que les actions des GAM deviennent de plus en plus radicales. Les actions s'établissent dans le courant de pensée des années 1970 qui apporte une relation de conflit beaucoup plus importante, entre la population et les différents paliers de gouvernement. Un exemple de cette lutte citoyenne est la mobilisation des citoyens du quartier de l'Alma-gare dans la commune de Roubaix. La lutte débute premièrement en 1967 par une mobilisation des habitants contre un projet de rénovation qui fut imposé par le gouvernement local. Par la suite, en 1973, la contestation se transforme en contre-autorité. C'est-à-dire que les habitants, mais aussi des militants vont faire appel aux mêmes outils que la ville pour faire avancer leurs idées. On peut mentionner comme exemple l'embauche d'experts et de chercheur qui viendront au sein d'un Atelier populaire d'Urbanisme (APU) mettre en commun leurs idées pour l'élaboration d'un contre-projet. Les citoyens sont invités à l'APU pour leur permettre de mettre en commun leurs idées face au projet. Finalement, en 1978, la mairie de Roubaix, accepte certaines propositions de l'APU et accepte de laisser une plus grande place au citoyen dans l'aménagement du quartier.³

La commune de Roubaix est un des nombreux exemples de démocratie participative. En 1969, l'auteure américaine Sherry Arnstein écrivait au sujet de la participation citoyenne que :

C'est la redistribution du pouvoir qui permet aux citoyens, présentement exclus des processus politiques et économiques, d'être délibérément inclus dans le futur. C'est la stratégie par laquelle les citoyens exclus se joignent à la manière dont l'information est partagée, comment les buts et les politiques sont établis, quelles sont les ressources qui leur seront allouées, quels sont les 3 programmes qui seront offerts et comment les bénéfices de ceux-ci seront répartis⁴ (traduction libre).

La démocratie participative peut être divisée en quatre formes. La première est la consultation, la suivante est la concertation, la troisième est la coélaboration et finalement elle peut aussi prendre

² Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale, 2016, URL : <http://www.adels.org/association/index.htm>

³ Simon Whul, « La démocratie participative en France : repères historiques », *cités, territoires, gouvernance*, 2009 URL : http://www.citego.org/bdf_fiche-document-308_fr.html

⁴ Sherry Arnstein, « A Ladder of Citizen Participation », *Journal of the American Institute of Planners*, vol 35, n 04, 1969.

forme en un référendum. Voici les différences majeures entre les formes de démocratie participative.

Comme son nom l'indique, la consultation a pour but de consulter la population ou les experts sur un sujet précis. Cette forme de démocratie participative permet aux citoyens et aux organismes interpellés par le sujet de venir discuter et présenter leur opinion devant un commissaire. Cependant, le commissaire n'est pas tenu dans son jugement, de prendre en compte les idées apportées par la population. La concertation est un processus établi par l'État pour favoriser un dialogue entre ses représentants et une industrie en particulier. Ce type de consultation priorise un consensus, mais n'oblige pas le gouvernement à prendre en considération les points apportés par les intervenants. La coélaboration demande une grande implication de ce dernier. Les exemples de coélaboration peuvent être ceux d'un budget participatif. C'est-à-dire que le citoyen et ses idées sont au cœur de la discussion démocratique et que les décideurs doivent les inclure dans le projet. Quatrième et dernière méthode de consultation participative, le référendum n'est pas la forme de consultation la plus « participative ». N'étant qu'un vote sur un enjeu qui aura été publicisé par les deux camps. Le référendum ne permet pas à un citoyen ordinaire d'émettre sa voix sauf si ce dernier s'implique dans un des camps du référendum.

En résumé, la démocratie participative et la représentation citoyenne sont basées sur le même enjeu : celui de participer à son propre future. Elle fait son apparition dans plusieurs pays depuis le début des années 60 et de l'après-guerre. Plusieurs éléments historiques et contextuels, comme la fin de la guerre et la reconstruction en Europe, ont poussé vers la valorisation des enjeux locaux. Les citoyens ne sont plus de simples payeurs de taxes et veulent s'impliquer davantage dans leurs milieux de vie. Cela nous permet d'observer un renouveau de la citoyenneté à l'époque post-industrielle. Un renouveau qui apportera par ricochet, les conseils de quartier moderne tel que présenté dans les prochaines pages.

Rôles généraux des conseils de quartier

Les conseils de quartier possèdent plusieurs responsabilités sommaires. Contrairement au

comité de quartier basé sur le volontariat. Dans plusieurs États, les conseils de quartier ont désormais des cadres légaux les entourant. D’abord, leur premier rôle est d’assurer une plus grande participation citoyenne aux décisions de la municipalité en incluant un groupe de citoyens ou d’intervenant social dans le paysage démocratique. À part ce rôle de consultation et de participation, les conseils de quartier sont aussi nécessaires en tant que « chien de garde » du quartier. Toujours selon les dispositions légales et des pouvoirs qu’ils disposent, les conseils de quartier peuvent souvent agir contre des décisions qui pourraient pour une raison ou une autre ne pas plaire aux habitants du quartier. On peut penser à l’installation d’un parc ou bien de rénovation esthétique qui pourrait être rejetée par le conseil de quartier pour des raisons variées.

Voici l’exemple du conseil de quartier du quartier Montcalm à Québec, qui à l’été 2013, a rejeté la construction d’une tour d’habitation avec des commerces au rez-de-chaussée par peur de voir la construction de ce bâtiment changer les règlements entourant la hauteur des bâtiments⁵. Dans cet exemple précis, on peut voir que le conseil de quartier a agi pour le bien commun du quartier et des résidents constituant ce dernier, bien que cette décision puisse possiblement déplaire à certains groupes de pression tels que l’entrepreneur qui souhaitait la construction de la tour ou bien de la ville qui voulait augmenter ses revenus en taxations.

Les conseils de quartier de la ville de Québec

Un des premiers conseils de quartier établis dans la belle province fut celui du Comité des citoyens du Vieux-Québec (CCVQ). Ce groupe fut fondé en 1975 par une dizaine de citoyens voulant s’unir pour protéger leur quartier du développement hôtelier dans le quartier historique du Vieux-Québec des années 1960. Les enjeux décrits par le groupe sont nombreux, on critique plusieurs problèmes dans l’aménagement du quartier, mais aussi le manque de stationnement, la prolifération des débits de boissons et la démolition de plusieurs bâtiments. Le groupe eu plusieurs années d’activité derrière lui lorsque viens en 1985 l’adhésion du quartier dans la liste du patrimoine mondial de l’UNESCO⁶, organisme des Nations-Unis dédié à

⁵ Valérie Gaudreau, « Projet Cartier-René-Lévesque : le Conseil de quartier Montcalm justifie son rejet », *Le Soleil*, juin 2013. URL : <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/la-capitale/201306/28/01-4666155-projet-cartier-rene-levesque-le-conseil-de-quartier-montcalm-justifie-son-rejet.php>

⁶ United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization.

l'éducation, aux sciences et à la culture. Cette classification permit au groupe d'avoir des bases solides quant à leur revendication, mais aussi pour la poursuite de leurs combats.

Les mouvements citoyens de la ville de Québec, tout comme la province au complet, sont caractérisés par une transformation dans la politique active. Autrefois laissé à une élite, il est dorénavant possible pour les citoyens de s'impliquer plus activement dans leurs lieux de résidence. Ce changement est dû à une vivacité politique des années 1960 au Québec. L'auteur Manuel Castells, auteur du livre « Lutttes urbaines et pouvoir » écrivait au sujet des membres des conseils de quartier :

Participant de ce mouvement d'ensemble au milieu des années 1960, les comités citoyens au Québec sont passés de l'assistance à la revendication, et leurs cadres se sont progressivement transformés, à la fois en termes de recrutement et du point de vue de leur orientation : la politique leur est apparue comme une suite logique des luttes partielles dans les quartiers⁷.

Également à Québec, un autre groupe de citoyens se forme tranquillement dans la capitale nationale à cette époque. C'est en 1965, suite au rapport Martin demandé par le gouvernement de la ville de l'époque, que commence à fermenter l'idée d'un comité de citoyens. Ce rapport sépare le centre-ville en plusieurs zones propices au réaménagement. Voyant un risque pour son quartier, le curé de la paroisse de l'époque, M. Raymond Lavoie, rencontre plusieurs membres importants de la communauté. Le but du curé et de ses collaborateurs est d'accélérer le réaménagement du quartier tout en gardant le citoyen impliqué dans ce grand chantier. La première assemblée du Comité des citoyens de l'Aire 10 a lieu en janvier 1967 et compte quelque 1000 personnes.

Un des premiers combats de ce comité fut la construction d'habitation à loyer modique (HLM). Le plan de la ville de réaménager le quartier ne prévoit pas se faire sans heurt, plusieurs citoyens actuels perdraient leur domicile dans ce grand chantier. La ville décida alors sans l'aval du comité, l'emplacement où seront construits de nouveaux HLM pour les déplacer du projet de réaménagement. C'est alors que le CCR-10 demanda au maire de l'époque, M. Gilles Lamontagne, de tenir une rencontre pour lui proposer leurs idées au sujet de ce projet domiciliaire. Le maire refusa la rencontre et condamna le groupe de provoquer de l'agitation

⁷ Castells, Manuel, *Lutttes urbaines et pouvoir*, F. Maspero, 1973, p. 55.

sociale. Ce refus des instances décisionnel entraînera le comité à faire plusieurs actions. Les actions sont nombreuses, notamment, des manifestations, mais aussi des actions sociales dont le détournement d'une visite du ministre Paul Hellyer, responsable l'époque d'une commission de travail sur le logement et le développement urbain⁸.

Ces deux groupes sont de simples exemples des combats menés par les citoyens pour la reprise de leurs droits dans cette époque riche en changements politiques. Ces deux comités de citoyens ont permis, petit à petit, d'engendrer un mouvement politique, ce mouvement est le Rassemblement populaire.

Le Rassemblement populaire (RP) est un parti politique de la ville de Québec qui a vu le jour vers la fin des années 60. Ce parti politique est une mise en commun des forces de plusieurs instances comme l'Association coopérative d'économie familiale de Québec (ACEF) et même le Comité de l'aire-10 étudié précédemment dans le texte. Ce groupe politique de gauche a un programme basé sur le citoyen d'abord et la qualité de vie des quartiers. Le parti est opposé aux idées prédominantes de la ville, c'est-à-dire les autoroutes et l'implantation d'une industrie touristique. Le programme du parti se démarque par une mise en avant de l'idée d'une plus grande démocratie participative chez le citoyen. C'est la mise en commun des forces de gauche que la ville de Québec pourra être la première ville au Québec à instaurer le principe de conseil de quartier et amènera une plus grande participation des citoyens dans leurs milieux de vie.

Les réglementations des conseils de quartier au Québec

Pour introduire cette analyse des règlements et fonctionnements des conseils de quartier, portons notre attention sur les règlements relatifs aux municipalités québécoises. Il faut cependant mentionner que les premiers conseils de quartier au Québec ont été mis au point par la ville de Québec. Nous reviendrons sur les particularités de la capitale nationale un peu plus loin dans le texte.

⁸ Bilan du Siècle de l'Université de Sherbrooke, 2016, URL : <http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/1997.html>

Premièrement, le ministère québécois des Affaires municipales et de l'organisation du territoire définit un conseil de quartier comme étant « [...] un organisme consultatif constitué de citoyens susceptibles d'engendrer une plus grande participation de la population à la vie municipale.⁹ » Le conseil de quartier sert, entre autres, à protéger les acquis du quartier tout en proposant de nouvelles solutions à des problèmes locaux qui pourraient ne pas être vus par des décideurs qui n'ont pas une présence constante dans le quartier.

Les conseils de quartier sont constitués grâce à une charte ou un élément les autorisant dans les règlements municipaux. Les conseils peuvent être créés suite à la demande d'un pourcentage de la population du quartier. Habituellement, comme dans le cadre des règlements pour la mise en place des conseils de quartier dans les municipalités québécoises, les dispositions légales sont différentes selon la ville. Nous parlerons de ces dispositions particulières pour le cas des villes de Québec et de Rouyn-Noranda un peu plus loin dans le texte.

Commençons notre périple à la découverte des conseils de quartier en passant par la ville de Québec. C'est en 1993 que le maire Jean-Paul L'Allier, du Rassemblement populaire, met en place les principaux fondements des conseils de quartier, ce dernier s'inspira de la ville de Boulogne dans ce dossier. Ces principes seront plus tard solidifiés par l'Assemblée nationale québécoise qui, en 1996, viendra adopter le projet de loi n^o249 « Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec ¹⁰ ». Ce texte à caractère gouvernemental vient notamment modifier l'article 186 en lui ajoutant plusieurs éléments visant la création des conseils de quartier. On y mentionne premièrement la possibilité pour la ville de Québec de diviser le territoire de la ville en plusieurs quartiers. Par la suite, on mentionne dans l'article suivant (ART 186.2) que le conseil municipal doit consulter les conseils de quartier pour des modifications selon le règlement de consultation publique, nous parlerons de ce règlement un peu plus loin.

⁹Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire, Guide sur la prise de décision en urbanisme, Acteurs et processus, Conseil de quartier et comité local, 2016, URL : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/acteurs-et-processus/conseil-de-quartier-et-comite-local/>

¹⁰Québec, *Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec*, Éditeur officiel du Québec, 1996, art 186
URL <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=1996C85F.PDF>

Pour sa part, l'article 186.3 aborde d'une façon claire comment les citoyens peuvent demander la constitution d'un conseil de quartier : « La procédure visant à constituer un conseil de quartier peut être initiée à la requête de 300 personnes qui sont des électeurs résidant dans le quartier ou des personnes représentant un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier. » La ville doit alors, dans les 30 jours suivant la requête, la vérifier et y donner suite en organisant une assemblée publique dans le quartier ou la demande a été déposée. Lors de cet assemblé public, les citoyens pourront alors émettre leur opinion sur le sujet. Un scrutin sera ensuite organisé pour élire les membres du conseil de quartier.

Les citoyens éligibles à voter lors de cette assemblée publique doivent eux aussi provenir du quartier lui-même, soit en tant que résidents ou en tant que représentant d'un commerce, d'une industrie, d'une institution ou bien d'un organisme communautaire ayant élu domicile dans le quartier. Si un nombre suffisant de votes est amassé et qu'on juge pertinente la quantité de citoyens présents à cette première assemblée, le conseil de quartier peut ensuite se diriger vers la phase d'organisation.

L'organisation du conseil de quartier devra être mise en place lors d'une assemblée d'organisation. Les formalités de cette assemblée ont été décidées par le conseil municipal qui devra aussi s'occuper de la publicité de cette assemblée d'organisation pour qu'un plus grand nombre de citoyens y participent. Le conseil municipal doit aussi décider de plusieurs autres détails concernant le conseil de quartier. Le conseil doit y décider les règlements d'assemblée générale, mais aussi le nombre de membres au conseil de quartier et toute autre procédure comme celle de dissolution du conseil par exemple. Par la suite, ces dispositions doivent être approuvées par le vérificateur général de la ville.

C'est pendant l'assemblée d'organisation que se présentent les citoyens souhaitant siéger au conseil d'administration du conseil de quartier. Chaque citoyen du quartier étant de facto membre du conseil de quartier. Ce dernier doit alors avoir un conseil d'administration pour la gestion au jour le jour et offrir une certaine stabilité politique. Le nombre de sièges est différent selon le conseil de quartier, ces détails et autres facteurs importants auront été décidés par le conseil municipal. Tout électeur âgé de la majorité et ayant élu domicile dans le quartier depuis

au moins 12 mois peut soumettre sa candidature. Il est important de mentionner que des représentants d'organisme communautaire, mais aussi d'entreprise et d'institution, peuvent porter leur candidature dans le but de siéger au conseil d'administration du conseil de quartier.

Les conseils de quartier sont un élément important de la démocratie participative à Québec. Cet enjeu de démocratie est aussi bien ancré dans l'organisation des consultations publiques. Dans le document appeler *Politique de consultations publiques* (voir Annexe A), on peut lire à, l'article 1, les principes fondateurs de la consultation publique dans cette ville :

Par cette Politique de consultation publique, la Ville de Québec vise à favoriser l'exercice des droits d'expression et de participation par ses citoyens. Elle les invite à prendre une part active dans la gestion des affaires municipales. La Ville de Québec souhaite donc donner à sa population la possibilité de se prononcer, en dehors du cadre électoral, sur des projets, des politiques et des interventions qui sont susceptibles de modifier son milieu de vie¹¹.

On explique dans ce premier article le souhait de l'organe municipal de la ville de Québec d'offrir à ces concitoyens une voix hors des élections pour intervenir à même leur milieu de vie. Avec cette politique de consultation, mais aussi avec la création des conseils de quartier, les citoyens sont au cœur des activités politiques de leur municipalité.

Tâches du conseil de quartier dans la ville de Québec

La ville de Québec a émis des lignes directrices concernant les tâches et fonctions des conseils de quartier. Le rôle premier des conseils de quartier selon la ville est « d'émettre des recommandations sur les projets de modification aux règlements d'urbanisme dans le quartier ou tout projet touchant le quartier qui leur est soumis par la Ville¹² ».

Au fil du temps, nous avons pu voir plusieurs réactions de conseil de quartier à des projets urbains dans la capitale nationale, récemment, le projet du « Phare » de Québec a causé la colère du conseil de quartier Saint-Louis. Le projet de tour de 65 étages aurait pourtant eu

¹¹ Ville de Québec, *Politique de consultation publique*, Annexe 1, Ville de Québec, 2017, art. 1.

http://reglements.ville.quebec.qc.ca/fr/resource/cr/R.R.V.Q.P-4_FR_001_0002.pdf

¹² Ville de Québec, *Rôles et composition d'un conseil de quartier*, 2016, URL :

http://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/vie_democratique/participation_citoyenne/conseils_quartier/index.aspx

l'acceptation du conseil de quartier si le projet ne dépassait pas 30 étages¹³. Dans ce cas précis, le conseil de quartier avait émis des recommandations qui, malheureusement, n'ont pas été écoutées par les organes décisionnels du quartier.

Plusieurs autres rôles sont demandés au conseil de quartier. Un des plus primordiaux est de tenir des consultations publiques, comme expliqué dans les précédents paragraphes. Les conseils de quartier ont pour tâches d'offrir aux citoyens un endroit où s'exprimer sur différents projets. Les conseils de quartier doivent aussi transmettre aux citoyens les avis de la ville ou du conseil d'arrondissement pour leurs quartiers respectifs. Finalement, les conseils de quartier ont pour objectif d'améliorer l'offre de service aux citoyens et de contribuer à la création ou bien la mise en œuvre de divers projets municipaux touchant leur quartier.

Les conseils de quartier de la ville de Québec sont formés de 11 personnes et doivent se répartir ainsi¹⁴ :

- Quatre femmes et quatre hommes élus et issus des citoyens du quartier. Leur mandat est de deux ans.
- Trois personnes nommées par les conseillères ou conseillers municipaux, pour un mandat qui expire à chaque assemblée générale annuelle.

Il est aussi important de noter que les conseillères et conseillers des arrondissements municipaux font partie du conseil de quartier, mais n'ont pas le droit de vote. Voici ce qui conclut notre étude des conseils de quartier de la capitale nationale québécoise. Dans ce segment, il est important de retenir que les conseils de quartier ont principalement été mis en place dans le but d'accroître la démocratie participative des citoyens. Ainsi, ce type de conseil est encadré par des règlements établis dans la charte de la ville de Québec. Nous pouvons aussi souligner l'avancée paritaire de cette instance démocratique dans sa formation, le fait d'avoir une obligation de quatre hommes et de quatre femmes siégeant sur le conseil est un pas de plus vers une démocratie plus égalitaire.

¹³Baptiste Ricard-Châtelain, « Le Phare : le conseil de quartier Saint-Louis se sent floué par la Ville », *Le Soleil*, 16 novembre 2016. URL : <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/la-capitale/201611/16/01-5041973-le-phare-le-conseil-de-quartier-saint-louis-se-sent-floue-par-la-ville.php>

¹⁴Ville de Québec, Rôles et composition d'un conseil...

Les conseils de quartier dans le nord du Québec : l'exemple de Rouyn-Noranda

Lors de la démarche de recherche documentaire de ce projet, je fus surpris par la découverte de l'existence de conseils de quartier dans des villes beaucoup moins peuplées que celle de Québec. J'ai donc porté mon attention sur la ville de Rouyn-Noranda en Abitibi-Témiscamingue dont je suis moi-même natif.

La municipalité établie à environ 638 km de Montréal et qui ne compte pas plus de 41 000 habitants compte aussi 13 conseils de quartier. Selon le site officiel de la ville « les conseils de quartiers sont constitués de citoyens bénévoles, qui ont pour mandat de recommander au conseil municipal, toute action visant l'amélioration des services municipaux de proximité dans le quartier visé¹⁵ ».

Tout comme ceux de la ville de Québec, les conseils de quartier de Rouyn-Noranda offrent une rencontre mensuelle qui permet aux habitants d'un quartier de venir discuter des enjeux qui les touchent. Les rôles des conseils de quartier de Rouyn-Noranda sont très similaires à ceux de la ville de Québec. On y retrouve dans ses tâches : celle de s'assurer des services aux citoyens et du développement du quartier. On y retrouve aussi un rôle de vérificateur de l'accessibilité des services pour les résidents du quartier. Le conseil de quartier a également comme tâche de suggérer des projets favorisant les loisirs et la culture tout en utilisant les parcs du quartier. Finalement, les conseils de quartier de Rouyn-Noranda ont aussi comme tâche de faire une présélection des organismes du quartier désirant recevoir une subvention de la ville.

Contrairement à Québec, il ne semble pas y avoir de réglementation précise concernant l'établissement d'un conseil de quartier. En effet, il n'y a pas de parité obligatoire et le conseil de quartier est formé de six représentants de la population et d'organisme local. Le conseiller municipal fait aussi partie des membres du conseil.

¹⁵ Ville de Rouyn-Noranda, *Conseil du quartier de Beaudry*, 2016, URL : <http://www.ville.rouyn-noranda.qc.ca/fr/page/beaudry/>

À travers les dernières pages, nous avons pu avoir une bonne vision sur le fonctionnement des conseils de quartier dans deux municipalités québécoises. On peut retenir l'importance de ces organes de consultation citoyenne dans les décisions prises par les gouvernements municipaux. Dans une société où nous pouvons quelque fois observer une distorsion entre le peuple et le pouvoir, il est important de garder en tête l'existence de groupes et d'organisations municipales qui peuvent venir influencer le pouvoir traditionnel et qui permet de construire un dialogue sain.

Les conseils de quartier à l'américaine : Les *neighborhood council* de Los Angeles

C'est en 1999 qu'entre en fonction la nouvelle charte de la ville américaine de Los Angeles, cette charte, proposer par l'ancien maire Richard J. Riordan, mettra en place plusieurs dispositions encourageant la création de conseils de quartier¹⁶. En plus d'ajouter un organe municipal comme les conseils de quartier, la ville de Los Angeles créa aussi un organisme qui a pour but de s'occuper de ces conseils de quartier à travers la ville. Il faut comprendre qu'une ville comptant environ quatre millions d'habitants ne peut pas avoir les mêmes organes qu'une ville comme Québec ou bien Rouyn-Noranda.

Il y a en tout 96 conseils de quartier dans les limites de la ville de Los Angeles. Comme dans les villes nous servant d'exemple précédemment, les conseils de quartier sont des groupes locaux composés de gens qui vivent, travaillent ou bien son propriétaire dans un quartier en particulier. Comme mentionnée un peu plus haut, une entité municipale appelée le *Department of Neighborhood Empowerment* régit les différents conseils de quartier à travers la ville et s'assure de la légalité de leur fonctionnement¹⁷.

¹⁶ Todd S. Purdum, « Los Angeles Reinvents Itself, Adopting New City Charter », *The New York Times*, 10 juin 1999. URL : <http://www.nytimes.com/1999/06/10/us/los-angeles-reinvents-itself-adopting-new-city-charter.html>

¹⁷ Empower LA, About Neighborhood Councils. URL : <http://empowerla.org/about-neighborhood-councils>

Les conseils de quartier de Los Angeles sont composés de 7 à 30 personnes et doivent aussi se rencontrer une fois tous les trois mois. Les conseils de quartiers ont aussi un budget de 37 000 \$ US pour le financement de leurs activités. Cet argent peut être utilisé pour la mise en place de programme ou bien pour la sensibilisation a des enjeux locaux. Un conseil de quartier à Los Angeles représente en moyenne 38 000 personnes.

Voici comment se déroule la composition d'un conseil de quartier à Los Angeles : premièrement, il doit y avoir au moins 20 000 résidents dans le quartier. Ensuite, le comité de création du conseil doit amasser de 200 à 500 signatures de résidents du quartier ou le conseil sera créé. Après avoir amassé assez de signatures, le comité doit établir la charte du conseil et le système de vérification financière. Dès que toutes les étapes sont accomplies, le comité peut alors envoyer la demande à l'entité municipale dédiée au conseil de quartier pour son approbation.

Empower L.A.

Un élément particulier des conseils de quartier de Los Angeles est leur entité municipale qui encourage la création de ceux-ci. Un site internet du nom de *Empowerla.com* est mis sur pied dans le but de présenter les conseils de quartier à la population, mais aussi de bien décrire les tâches de ces derniers. Cet outil permet d'avoir un accès rapide aux différentes informations relatives aux lois que doivent respecter les conseils de quartier, mais aussi leurs lieux de rencontre et des documents reliés à leurs actions.

Une autre section du site se nomme *Leadership Academy*. Cette section permet aux néophytes ou aux participants des conseils de quartier d'avoir une base de données et de documentation pour les aider dans leurs élections ou dans toute autre démarche associée aux conseils de quartier.

Action concrète

Les conseils de quartier de Los Angeles ont un grand champ d'action, par exemple, le conseil de quartier de Westwood à Los Angeles va s'occuper de replanter des arbres coupés illégalement¹⁸. Les nouveaux arbres proviendront d'un autre chantier de la ville de Los Angeles, cela permet d'éviter les coûts en trop et de ne pas gaspiller des arbres encore en bon état. Il semble qu'à Los Angeles les conseils de quartier sont une entité à part de l'instrument politique municipale. Les conseils agissent parfois comme les chambres de commerce ici. Comme exemple, il y a cette nouvelle qui a un peu frôlé le monde médiatique québécois. Dans un article paru le 25 décembre dernier dans le « *Los Angeles Times* », on mentionne l'arrivée prochaine de la disponibilité d'alcool dans les salons de beauté de la bourgade cossus de Hollywood. Bien que la décision fût prise par l'état de la Californie, Oren Katz, le président du comité des entrepreneurs du conseil de quartier de Hollywood Hill West décrit cette nouvelle mesure qui apportera beaucoup plus de gens en état d'ivresse dans son quartier¹⁹.

Ce qui surprend le plus avec les conseils de quartier à l'américaine, c'est leur rapprochement avec nos chambres de commerce ici. Bien qu'à l'intérieur de nos chambres de commerces québécois il n'y ait pas beaucoup de représentants de la population (c'est-à-dire non propriétaire d'une entreprise), on voit dans les conseils de quartier de Los Angeles une certaine implication de la part des entreprises à bien faire évoluer le quartier dont ils occupent un espace. Il y a une sorte de communautarisme assez intéressant à Los Angeles. En conclusion de ce segment, on peut au moins s'assurer que les conseils de quartier de Los Angeles continueront à faire tourner le vent dans cette grande métropole et permet aux citoyens de s'impliquer dans leurs collectivités facilement.

¹⁸ S.A., « Westwood Neighborhood Council To Replace Damaged Trees », *Canyon News*, 4 décembre 2016. URL : <http://www.canyon-news.com/westwood-neighborhood-council-replace-damaged-trees/60455>

¹⁹ Soumya Karlamangla, « Beer at your bookstore or nail salon? Alcohol at unexpected businesses could draw customers — but also health concerns », *Los Angeles Times*, 25 décembre 2016. URL : <http://www.latimes.com/local/california/la-me-ln-alcohol-outlets-20161214-story.html>

La démocratie participative à la française : Le cas de la ville de Lyon

C'est en février 2002 que la République française met en place la loi n 2002-276 (appelée aussi la loi Vaillant) relative à la démocratie de proximité²⁰. Cette loi permet aux communes de plus de 80 000 habitants de constituer des conseils de quartier dont le conseil municipal fixe la dénomination, la composition et les modalités de fonctionnement. C'est à ce moment que devient possible la création des conseils de quartier de la ville de Lyon, située à environ 466 km de Paris. Cette ville de 484 344 habitants en 2010 compte 9 arrondissements. Ces neuf arrondissements sont par la suite séparés en 36 conseils de quartier.

Dans le préambule de la charte de fonctionnement des conseils de quartier du 1^{er} arrondissement Lyonnais, il est mentionné que la création des conseils vise à impliquer les habitants et les personnes ayant des activités dans le quartier à la vie démocratique. Selon l'article 2 de cette même charte, on y retrouve que : « Le Conseil de Quartier est une Commission consultative du Conseil d'arrondissement, ayant faculté de propositions, de suggestions, de vœux et d'initiatives sur tous les aspects de la vie du Quartier. » Cet article est très représentatif de la vision de la municipalité et de l'état français concernant les conseils de quartier. On y ajoute dans l'article 3 que les conseils sont « un lieu d'écoute, d'expression, de concertation et de débat investi des fonctions suivantes ».

Les fonctions que les conseils de quartiers lyonnais doivent remplir se séparent en 3 axes majeurs²¹. Le premier axe consiste à proposer des consultations sur des projets qui touchent le quartier ou bien qui pourraient avoir un effet sur son avenir et ça dans tous les domaines possibles. Le deuxième axe est celui de poser des questions concernant le quartier, soit de l'initiative du conseil de quartier ou bien si le maire le demande. Troisième et derniers axes est de maintenir un canal de communication entre le conseil de quartier et le conseil d'arrondissement.

²⁰ France, Assemblée nationale — *Projet de loi : démocratie de proximité*, URL : http://www.assemblee-nationale.fr/11/dossiers/democratie_proximite.asp

²¹ Ville de Lyon, *Conseils de quartier*, 2016, URL : <http://www.lyon.fr/page/vous-etes/conseils-de-quartier.html>

Rôle du conseil et leur pouvoir

Voici le rôle du conseil de quartier comme vous pouvez le retrouver sur la page officielle de la vie municipale de la ville de Lyon :

Le rôle du conseil de quartier est de favoriser :

- La concertation sur les aménagements urbains ;
- La concertation sur les politiques publiques locales ;
- L'amélioration du cadre de vie ;
- La conduite de projets locaux par les habitants ;
- Le développement d'une citoyenneté active ;
- Le lien social et la valorisation du quartier.

Voici une liste des pouvoirs des conseils de quartier lyonnais :

Le conseil de quartier peut :

- Se saisir de toute question ou projet concernant le quartier ;
- Formuler toute proposition concernant le quartier (avis, contribution...) ;
- Réponds à une saisine (saisie NDLR) des élues ;
- Porter un projet d'animation sur le quartier ;
- Participer à des diagnostics en marchant pour améliorer le cadre de vie ;
- Être consulté sur la programmation annuelle du budget de voirie de proximité.

Fonctionnement des conseils de quartier lyonnais

Étant donné la structure bien particulière de l'état français. Les conseils de quartier sont composés bien différemment des autres conseils que nous avons pu explorer plus tôt dans le texte. Un conseil de quartier lyonnais est présidé par le maire de l'arrondissement ou bien son suppléant. Ensuite, le conseil est séparé en trois collèges différents. Les élues représentent le premier collège, ce dernier est composé du maire de l'arrondissement, de l'adjoint du maire responsable de la démocratie locale, d'un conseiller d'arrondissement de la majorité ainsi que d'un conseiller de l'opposition. Le deuxième collège est celui des associations. Ce collègue est

représenté par un représentant de chaque association présent dans le quartier. Les membres de ce collège doivent se faire approuver par le maire et le conseil d'arrondissement. Finalement, le troisième et dernier collège est celui des habitants ou bien des commerçants ayant élu domicile dans le quartier. Les habitants doivent avoir 16 ans et plus, être de nationalité française ou étrangère et avoir validé leur candidature avec le maire et le conseil d'arrondissement.

Tout comme les conseils de quartier de Los Angeles, Lyon fournit aux conseils de quartier un site où l'on peut retrouver de la documentation nécessaire au bon fonctionnement des conseils. On y retrouve des documents pour bien faire une présentation à ces concitoyens ou bien de former les conseillers a bien animé une réunion. Une autre proposition intéressante est aussi la publication d'un magazine d'information, appelé « Lyon citoyen » qui est publié dix fois par année et permet aux citoyens de la ville de s'informer des projets de la ville, mais aussi des actions des conseils de quartier.

Pour conclure cette section sur Lyon, il est impressionnant de voir le degré de participation citoyenne dans cette grande ville française. La loi Vaillant de 2002 a permis aux Français d'avoir un meilleur accès à leurs institutions municipales. Avec des conseils de quartiers dans la plupart des grandes municipalités, la France garde le cap sur ses valeurs de liberté, de fraternité, mais surtout d'égalité.

Conclusion et analyse

À travers les dernières pages, nous avons voyagé à travers le monde, mais aussi à travers la province pour en apprendre davantage sur les conseils de quartier. Nous avons premièrement pu en apprendre davantage sur le concept même de démocratie participative et d'implication citoyenne depuis les années 60-70. Ce concept est la pierre angulaire des conseils de quartier. En 2010, des chercheurs du *Development Research Centre on Citizenship, Participation and Accountability*, ont documenter les apports de la démocratie participative²². Il est important de

²²Development Research Centre, Citizenship, Participation and Accountability « *So what difference does it make?: Mapping the outcomes of citizen engagement* » 2010, URL : <http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/UN-DPADM/UNPAN043921.pdf>

noter que cette étude se veut une compilation d'étude antérieure avec différente méthodologie. L'étude démontrerait que la démocratie participative agit dans quatre domaines d'action. Le premier domaine d'action est le développement de la citoyenneté, c'est-à-dire de développer une conscience civique, mais aussi développer la capacité à exercer cette citoyenneté. Le deuxième domaine est celui de la pratique de la participation, c'est-à-dire que la démocratie participative vient améliorer l'exercice politique du citoyen en lui démontrant d'autres formes de participation démocratique. Le troisième domaine est celui de la responsabilité de l'état. Le citoyen, ayant un mot à dire dans les agissements de l'État, devient aussi un utilisateur aguerri des services de ce dernier. La recherche fait aussi état d'une plus grande capacité à comprendre ses droits. Finalement, le dernier domaine touché par cette recherche est l'amélioration de la cohésion et de l'inclusion dans la société. C'est-à-dire qu'un citoyen participant déjà dans un processus de démocratie participative sera plus enclin à inclure de nouveaux citoyens dans son groupe. Encore dans cette même étude, l'organisme observe que c'est dans les associations locales que le plus haut taux de bienfait en enregistrer. Ceci permet de nous aider à mieux comprendre l'importance de la démocratie participative dans nos États.

Nous avons aussi étudié les conseils de quartier de la capitale nationale, la ville de Québec. Cet héritage du maire Jean-Paul L'Allier est encore d'actualité et permet à la population de la ville d'avoir un impact dans la planification urbaine, mais aussi sur l'aménagement de leur territoire. Les conseils de quartier permettent aussi d'impliquer les résidents dans la transformation de leurs milieux de vie. Par exemple, un projet fut lancé au printemps dernier quand plusieurs conseils de quartier et organisme se sont concertés pour nettoyer les graffitis des quartiers centraux de Québec. Cette offensive contre la dégradation des lieux publique fournissait des trousse de nettoyage au citoyen qui par la suite nettoyait leur quartier²³.

Nous avons aussi observé les conseils de quartiers de Rouyn-Noranda en Abitibi-Témiscamingue. Nous avons pu remarquer que les enjeux étaient bien différents que ceux de la ville de Québec. Les gens sont bien conscients de l'aménagement, cependant ce qui retenait l'attention des citoyens avant tout était l'organisation des services publics. Bien que la ville soit

²³ « Offensive pour le nettoyage des graffitis dans les quartiers centraux de Québec », *Radio-Canada.ca*. URL : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/782310/graffiti-trousse-nettoyage-quebec-quartiers-centraux>

éparpillée sur un large territoire, les conseils de quartiers permettent d'offrir un vaste éventail de service à la population qui ne réside pas près de Rouyn-Noranda.

Notre troisième municipalité observée était celle de Los Angeles dans l'état américain de Californie. Jouant un rôle un peu plus politique qu'au Québec, les *Neighborhood Council* de Los Angeles permettent une discussion entre plusieurs sphères de la société civile. Dans le même conseil de quartier, nous pouvons y retrouver des gens d'affaires comme nous pouvons retrouver de simples citoyens voulant s'impliquer davantage dans leur communauté. Il faut aussi souligner que les conseils de quartier de la cité des anges peuvent contenir en moyenne 30 000 résidents ce qui en font de grands lieux de discussion et de partage d'idées.

Finalement, la dernière ville observée fut elle de Lyon en France. La loi Vaillant de 2002 a permis la création de plusieurs conseils de quartier dans cette ville. Cette initiative gouvernementale visant à améliorer la démocratie participative a bien réussi ses objectifs. Il semble y avoir un plus grand impact des conseils de quartier dans la vie des gens de cette municipalité.

Après cette recherche, il est observable que le fonctionnement des conseils de quartier est semblable dans la plupart des pays. Il y a initialement des citoyens, mais aussi des représentants des gouvernements municipaux qui s'intègrent à cette expérience. Il semble aussi y avoir un engouement pour la démocratie participative depuis quelques années. On peut penser au mouvement *Occupy Wall Street*²⁴ en Amérique du Nord ou bien à « Nuit debout²⁵ » en France récemment. Les citoyens veulent se sentir interpellés par le politique, mais aussi en faire partie et c'est ce qui est observable dans les conseils de quartier.

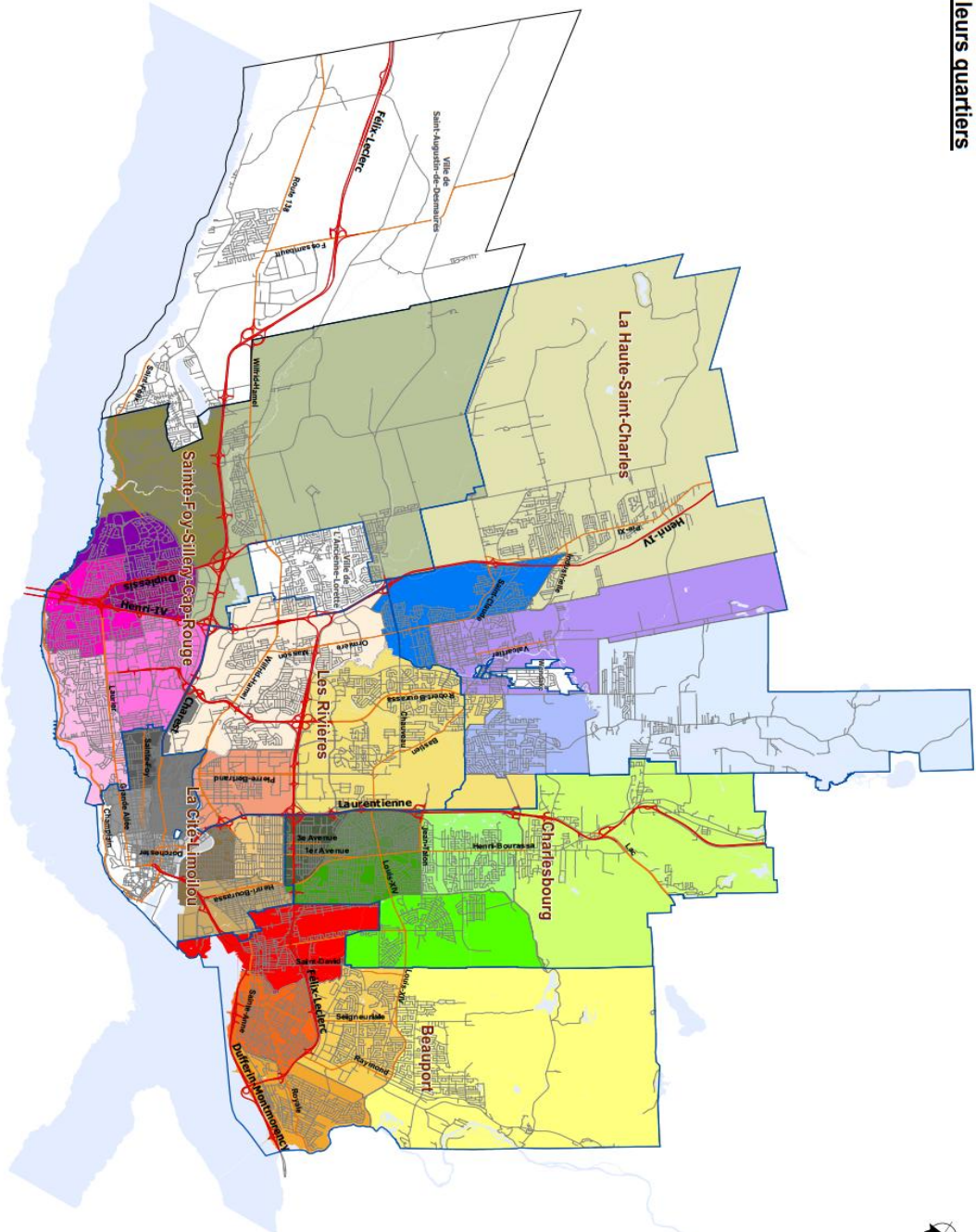
²⁴ Site du mouvement Occupy Wall St., 2016, URL : <http://occupywallst.org/about>

²⁵ Site du mouvement Nuit Debout, 2016, URL : <https://nuitdebout.fr/>

Annexe A

Les arrondissements et leurs quartiers

- Arrondissement**
- 1-1 Ville de Québec/Cap-Bélou/Colline patrimoniale
 - 1-2 Saint-Roch
 - 1-3 Saint-Jean-Baptiste
 - 1-4 Montcalm
 - 1-5 Saint-Sauveur
 - 1-6 Saint-Jacques
 - 1-7 Notre-Dame-Est/Est prolongé
 - 2-1 Dufferin/Des Saules
 - 2-2 Vieux
 - 2-3 Sillery
 - 3-1 Sillery
 - 3-2 Côte Universitaire
 - 3-3 Saint-Louis
 - 3-4 Plateau
 - 3-5 Pointe-de-Saint-Foy
 - 4-1 Notre-Dame-de-la-Neige
 - 4-2 Quartier 4-2
 - 4-3 Quartier 4-3
 - 4-4 Jettées
 - 4-5 Quartier 4-5
 - 4-6 Quartier 4-6
 - 5-1 Quartier 5-1
 - 5-2 Quartier 5-2
 - 5-3 Charles/Université
 - 5-4 Quartier 5-4
 - 5-5 Versoudouin
 - 6-1 Latéral
 - 6-2 Mazonis
 - 6-3 Versoudouin
 - 7-1 Les-Saint-Charles
 - 7-2 Saint-François
 - 7-3 Loretteville
 - 7-4 Des Ombres
 - 8-1 Vallée
 - 8-2 L'Angepot
 - 8-3 Cap-Rouge
- Quartier**
- 1-1
 - 1-2
 - 1-3
 - 1-4
 - 1-5
 - 1-6
 - 1-7
 - 2-1
 - 2-2
 - 2-3
 - 3-1
 - 3-2
 - 3-3
 - 3-4
 - 3-5
 - 4-1
 - 4-2
 - 4-3
 - 4-4
 - 4-5
 - 4-6
 - 5-1
 - 5-2
 - 5-3
 - 5-4
 - 5-5
 - 6-1
 - 6-2
 - 6-3
 - 7-1
 - 7-2
 - 7-3
 - 7-4
 - 8-1
 - 8-2
 - 8-3



Annexe B

Carte des quartiers de la ville de Lyon



Bibliographie

Le Dictionnaire encyclopédique de l'administration publique, définition de Participation citoyenne, 2016. URL :

http://www.dictionnaire.enap.ca/dictionnaire/docs/definitions/defintions_francais/participation_citoyenne.pdf

Association pour la démocratie et l'éducation locale et sociale, 2016. URL : <http://www.adels.org/association/index.htm>

WHUL, Simon. « La démocratie participative en France : repères historiques ». *cités, territoires, gouvernance*, 2009. URL : http://www.citego.org/bdf_fiche-document-308_fr.html

ARNSTEIN, Sherry. « A Ladder of Citizen Participation ». *Journal of the American Institute of Planners*, vol 35, n 04, 1969. DOI 10.1080/01944366908977225

GAUDREAU, Valérie. « Projet Cartier-René-Lévesque : le Conseil de quartier Montcalm justifie son rejet ». *Le Soleil*, juin 2013. URL : <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/la-capitale/201306/28/01-4666155-projet-cartier-rene-levesque-le-conseil-de-quartier-montcalm-justifie-son-rejet.php>

Bilan du Siècle de l'Université de Sherbrooke, 2016. URL : <http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/evenements/1997.html>

Gouvernement du Québec, ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire. *Guide sur la prise de décision en urbanisme, Acteurs et processus, Conseil de quartier et comité local*, 2016. URL : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/acteurs-et-processus/conseil-de-quartier-et-comite-local/>

Québec. *Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec*, Éditeur officiel du Québec, 1996, art 186.

URL : <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=5&file=1996C85F.PDF>

Ville de Québec. *Rôles et composition d'un conseil de quartier*. 2016. URL : http://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/vie_democratique/participation_citoyenne/conseils_quartier/index.aspx

RICARD-CHÂTELAIN, Baptiste. « Le Phare : le conseil de quartier Saint-Louis se sent floué par la Ville ». *Le Soleil*, 16 novembre 2016. URL : <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/la-capitale/201611/16/01-5041973-le-phare-le-conseil-de-quartier-saint-louis-se-sent-floue-par-la-ville.php>

Ville de Rouyn-Noranda. *Conseil du quartier de Beaudry*. 2016. URL : <http://www.ville.rouyn-noranda.qc.ca/fr/page/beaudry/>

PRUDUM, Todd S. « Los Angeles Reinvents Itself, Adopting New City Charter ». *The New York Times*, 10 juin 1999. URL : <http://www.nytimes.com/1999/06/10/us/los-angeles-reinvents-itself-adopting-new-city-charter.html>

Empower LA. *About Neighborhood Councils*. URL : <http://empowerla.org/about-neighborhood-councils>

« Westwood Neighborhood Council To Replace Damaged Trees ». *Canyon News*, 4 décembre 2016. URL : <http://www.canyon-news.com/westwood-neighborhood-council-replace-damaged-trees/60455>

Ville de Lyon. *Conseils de quartier*. 2016. URL : <http://www.lyon.fr/page/vous-etes/conseils-de-quartier.html>

Development Research Centre, Citizenship, Participation and Accountability. « *So what difference does it make?: Mapping the outcomes of citizen engagement* » 2010. URL : <http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/UN-DPADM/UNPAN043921.pdf>

« Offensive pour le nettoyage des graffitis dans les quartiers centraux de Québec ». *Radio-Canada.ca*. URL <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/782310/graffiti-trousse-nettoyage-quebec-quartiers-centraux>

Le Rassemblement populaire. « Genèse d'une opposition crédible », *Droit de Parole*, 10 mars 2016. URL <http://www.droitdeparole.org/2016/03/le-rassemblement-populaire-genese-dune-opposition-credible/>